



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Absents : 8
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 décembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Claude LEFORT,
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Sylvie LAJEANNE
Marc FLEURY
Nathalie LEBLANC
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA M'BEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Éric NOZAY, Charlotte PERCHER, Frédéric CHATELLIER, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Fabrice ROUSSEL, Philippe RODRIGUES,

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Éric NOZAY à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Laurent GODET, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Fabrice ROUSSEL à Philippe LE DUAULT, Philippe RODRIGUES à Anne OLIVIER.

Mme Sylvie LAJEANNE a été élue Secrétaire de Séance.

DL_2024_11_07 - Classement de l'avenue du Manoir dans le domaine public communal

Monsieur LE DUAULT expose :

Selon les dispositions de l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le domaine public est constitué des biens publics qui sont :

- Soit affectés à l'usage direct du public ;
- Soit affectés à un service public pourvu, dans ce cas, qu'ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Les parcelles communales cadastrées AH 119 et AH 121 constituent la voie dite « Avenue du Manoir » et sont donc affectés à l'usage direct du public.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L. 141-1 et L. 141-3 du code de la voirie routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions du 19 novembre 2024,

Considérant que les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable à condition que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant que l'avenue du Manoir est affectée directement au public,

Le Conseil Municipal :à l'unanimité :

1. **PRÉCISE** que le classement de l'avenue du Manoir dans le domaine public communal envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique ;
2. **CLASSE** dans le domaine public communal les parcelles AH 119 et AH 121 correspondant à l'avenue du Manoir ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400350-20241202-DL_2024_12_07-DE



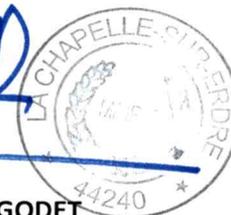
La secrétaire de séance,


SYLVIE LAJEANNE



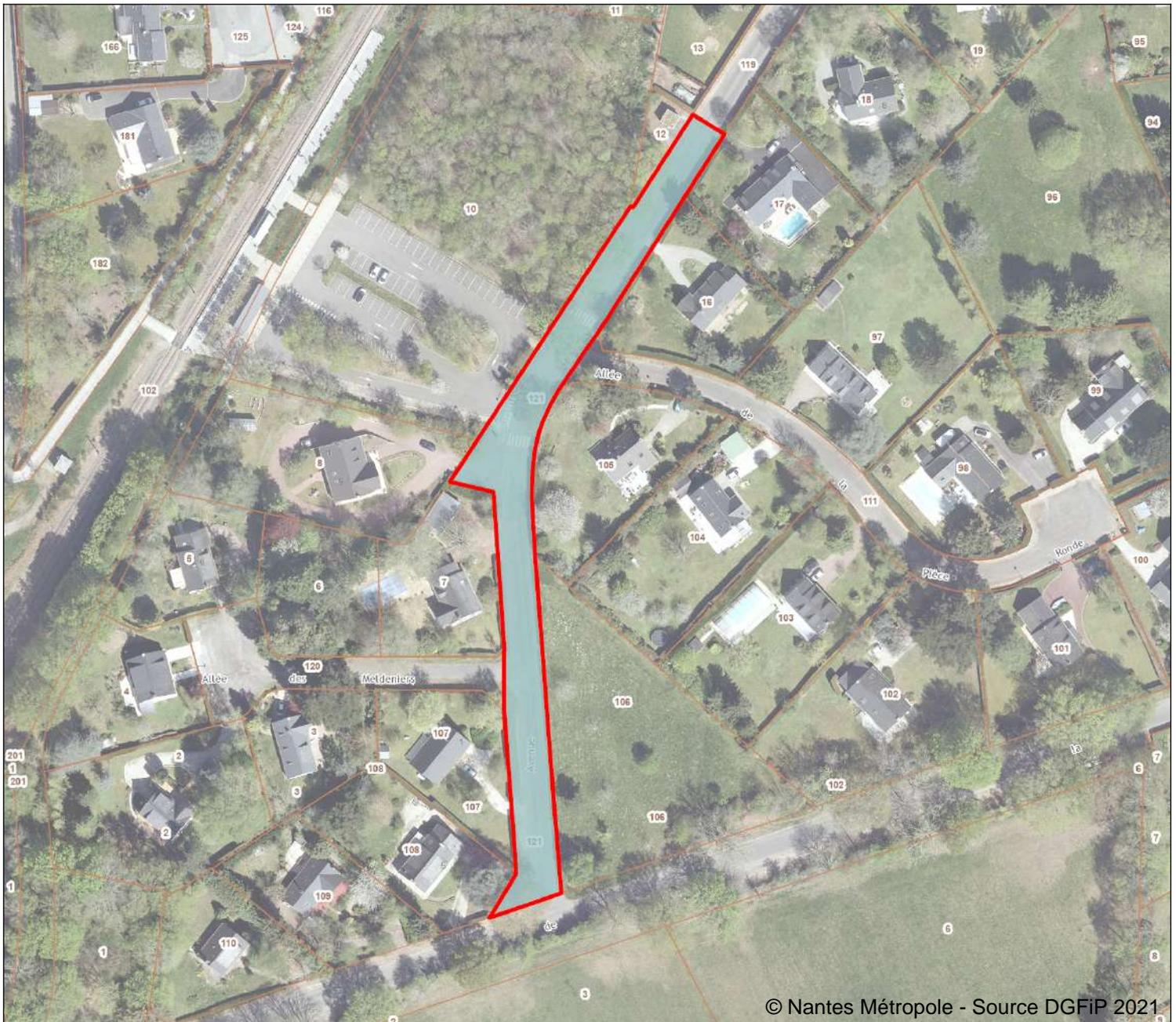
Le Maire,


LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune : CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA) (440035)
Surface géographique : 2590 m²
Contenance : 2647 m²
Adresse : CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA)
Bâtie : Non
Urbaine : Non



Échelle : 1:1600

Propriétaire(s) :

Compte : +00009 (1)

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400350-20241202-DL_2024_12_07-DE



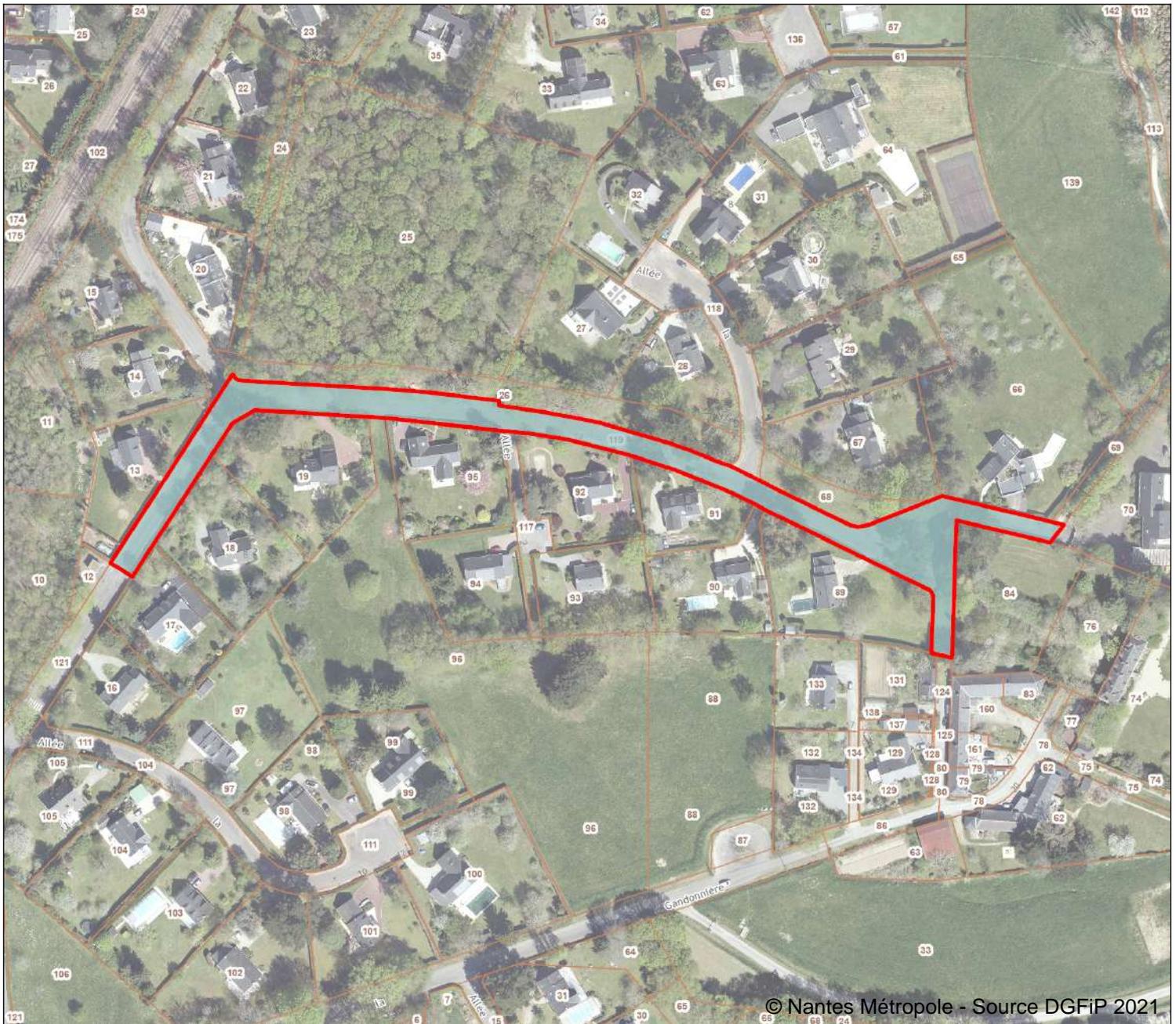
Propriétaire :

COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE HOTEL DE VILLE - BP 4409 0000 RUE OL IVIER DE
SESMAISONS 44240 CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA)
propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) (1) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
+00009		Sols		Sols		2647	0	0
Total						2647	0	0

Commune : CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA) (440035)
Surface géographique : 4806 m²
Contenance : 4767 m²
Adresse : CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA)
Bâtie : Non
Urbaine : Non



Échelle : 1:2300

Propriétaire(s) :

Compte : +00009 (1)

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400350-20241202-DL_2024_12_07-DE



Propriétaire :

COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE HOTEL DE VILLE - BP 4409 0000 RUE OL IVIER DE
SESMAISONS 44240 CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA)
propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) (1) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
+00009		Sols		Sols		4767	0	0
Total						4767	0	0